

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

64200 Biarritz

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	 sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	 sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	 sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	 sur ma commune : MODÉRÉ
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	 sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	 sur ma commune : IMPORTANT
	FEU DE FORÊT	 sur ma commune : EXISTANT
	RADON	 sur ma commune : MODÉRÉ
	RECU DU TRAIT DE COTE	 sur ma commune : EXISTANT

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Biarritz

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



TRI : COTIER BASQUE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130141

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1910693A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/07/2018	04/05/2019
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE0600433A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2005	14/05/2006
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/05/1995	31/10/1995
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/09/1991	23/08/1992
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/01/1990	24/05/1990
NOR19830831	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1983	01/09/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Biarritz

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risques côtiers sur Biarritz

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



TRI : COTIER BASQUE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130141

7 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

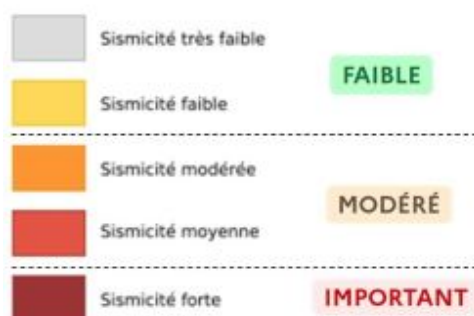
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1415220A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/03/2014	06/08/2014
INTE1411634A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	02/02/2014	09/07/2014
INTE1813670A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	06/01/2014	22/06/2018
IOCE1109178A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/11/2010	06/04/2011
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE9900627A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/12/1999	30/12/1999
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/01/1990	24/05/1990

Risque de séisme sur Biarritz

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM64**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Biarritz

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

	Cave		Carrière		Naturelle		Indéterminée
	Galerie		Ouvrage Civil		Ouvrage militaire		Puits
	Souterrain		Glissement		Erosion des berges		Effondrement
	Coulee		Eboulement				

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM64**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Biarritz

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

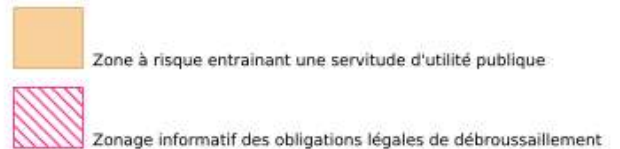
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0600185A	Sécheresse	01/07/2003	02/04/2006

Risque de feu de forêt sur Biarritz

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Biarritz

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Recul du trait de côte sur Biarritz

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Votre commune est particulièrement vulnérable au recul du trait de côte et à l'érosion littorale selon la liste publiée dans le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Risque de pollution des sols sur Biarritz

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

95 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10200047	Effondrement / Affaissement	Esplanade des anciens
10200336	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Miramar
10200450	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin ; En contrebas de la propriété Dassie
10200451	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin ; Villa Gulf Stream et fantaisies
10200453	Chute de blocs / Eboulement	Pointe saint Martin ; Villa Dassie
10200458	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint-Martin - Villa Mallet
10200459	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200460	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200461	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200462	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar, Villa du Rayon Vert
10200463	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200464	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar, Villa Herrera
10200465	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200466	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200467	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200468	Glissement	Plage Miramar
10200469	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar, Villa Herrera
10200470	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200471	Chute de blocs / Eboulement	Plateau de l'Atalaye
10200472	Effondrement / Affaissement	Plateau de l'Atalaye ; Entrée des grottes
10200476	Glissement	Cote des Basques ; Perspective Miramar, Villa Alexandrine
10200477	Glissement	Cote des Basques ; Perspective Miramar, Villa Alexandrine
10200478	Glissement	Cote des Basques ; Perspective Miramar, Villa Alexandrine
10200479	Glissement	Les jardins sous la Perspective
10200480	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Faille Dalbarade (tournant du Bld Prince de Galles)
10200481	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Etablissement des bains
10200482	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Falaise d'Helianthe
10200483	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Falaise Lou-Bascou
10200484	Glissement	Cote des Basques ; Falaise d'Argenson
10200485	Glissement	Cote des Basques ; Villas Itxas-Goity
10200486	Glissement	Cote des Basques ; Propriétés Lou-bascou et Argenson
10200487	Glissement	Cote des Basques ; Sud du Square JB Lassalle (Avenue Notre Dame)
10200488	Glissement	Cote des Basques ; Propriété Toki-Edera
10200489	Glissement	Cote des Basques ; Sea-Cottage, Lou-Bascou
10200490	Glissement	Cote des Basques, Villa Belle-Rose
10200491	Glissement	Cote des Basques, Propriété Itxas-Goiti
10200492	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques
10200493	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Villa Pereira
10200494	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Villa Montbert

Identifiant	Type	Lieu
10200495	Glissement	Cote des Basques ; Villa Montbert
10200496	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques ; Villa Montbert
10200497	Glissement	Falaise Beaurivage
10200498	Glissement	Cote des Basques, Falaise Beau Rivage
10200499	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques, Falaise Beau Rivage
10200500	Chute de blocs / Eboulement	Cote des Basques, Villa Pereira
10200501	Chute de blocs / Eboulement	Plage Marbella
10200502	Chute de blocs / Eboulement	Plage Marbella
10200503	Chute de blocs / Eboulement	Plage Mabella
10200504	Coulée	Plage Marbella
10200505	Glissement	Plage Marbella
10200506	Glissement	Plage Marbella
10200507	Glissement	Plage Marbella
10200508	Glissement	Plage de Milady
10200509	Glissement	Plage de Milady
10200510	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Milady
10200878	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
10200898	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Marbella
10200972	Glissement	Avenue Beau Rivage
20300412	Glissement	la Négresse
20300446	Glissement	Claire de lune
22300102	Glissement	LOU BASCOU
22300103	Glissement	AVENUE DE L'IMPERATRICE
50003213	Chute de blocs / Eboulement	COTE DES BASQUES
66400035	Chute de blocs / Eboulement	
66400036	Chute de blocs / Eboulement	
66400041	Chute de blocs / Eboulement	PLAGE DE MIRAMAR
66400042	Coulée	MARBELLA
66400043	Chute de blocs / Eboulement	Saint Martin
66400045	Chute de blocs / Eboulement	COTE DES BASQUES
66400046	Chute de blocs / Eboulement	Côte des Basques
66400047	Chute de blocs / Eboulement	Côte des Basques
66400048	Chute de blocs / Eboulement	Côte des Basques
66400049	Chute de blocs / Eboulement	Côtes de Basques
66400050	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
66400051	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
66400052	Chute de blocs / Eboulement	Côtes des Basques
66400053	Glissement	Cotes des Basques
66400054	Glissement	Cotes des Basques
66400055	Chute de blocs / Eboulement	Côtes des Basques
66400056	Effondrement / Affaissement	Plateau de l'Ataye
66400057	Glissement	Cotes des Basques
66400058	Glissement	Cotes des Basques
66400059	Glissement	Cote des Basques
66400060	Glissement	Cote des Basques

Identifiant	Type	Lieu
66400061	Chute de blocs / Eboulement	Pointe Saint Martin
66400062	Glissement	Côtes des Basques
66400063	Chute de blocs / Eboulement	Côte des Basques
66400064	Glissement	Falaise Beaurivage
66400065	Glissement	Cote des Basques
66400066	Glissement	Les jardins sous la perspectives
66400067	Glissement	Cote des baques
66400068	Chute de blocs / Eboulement	PLAGE BERNAIN
66400069	Chute de blocs / Eboulement	Plage Miramar
66400070	Chute de blocs / Eboulement	PLAGE DU COUNT
66400071	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Bernain

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

6 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
AQIAA3000191	ouvrage militaire	Blockhaus de l'Atalaye
AQIAA3000192	naturelle	Cavité plage Bernain
AQIAA3000193	naturelle	Grotte du phare
AQIAA3000194	naturelle	Caverne sous monument au morts
AQIAA3000195	naturelle	Caverne de l'Atalaye
AQIAA3000196	naturelle	Grotte Nord du Phare

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000944901	Station service ELF	Clôturée
SSP001017701	Parme Automobile	Clôturée
SSP001052001	TOTAL - Relais Marne Verdun	En cours
SSP001063601	Station Service FANNY	Clôturée
SSP001154601	Station service LECLERC MILABIA (ex MIDIS)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

198 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3786947	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP3786617	Garage Saint Jean	En arrêt	
SSP3786616	Magasin de vente de vélomoteurs.	En arrêt	
SSP3786615	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3786614	Dépôt produits préservation du bois	Indéterminé	
SSP3786613	Station service	En arrêt	
SSP3786524	station service Plaza Berri	Indéterminé	
SSP3786523	Fabrique de produits d'entretien	En arrêt	
SSP3786522	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3786521	Garage, station service	En arrêt	
SSP3786520	Fabrique d'eau de javel, lessives et	En arrêt	
SSP3786519	Fabrique d'eau de javel, lessives et	En arrêt	
SSP3786518	Atelier de fabrication d'articles de	En arrêt	
SSP3786517	Fabrique de parpaings	En arrêt	
SSP3786516	station service	En arrêt	
SSP3786515	station service	En arrêt	
SSP3786514	Atelier de nickelage, argenture et dorure	En arrêt	
SSP3786513	Garage automobiles, dépôt de liquides	En arrêt	
SSP3786512	Garage, station service	En arrêt	
SSP3786511	Garage Hispano, station service	En arrêt	
SSP3785721	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3785720	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3785719	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3785718	Atelier de nickelage et découpe de	En arrêt	
SSP3785717	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3785716	Atelier de moulages et thermoformage	En arrêt	
SSP3785715	Garage automobiles du lycée	En arrêt	
SSP3785714	Atelier d'ébénisterie	Indéterminé	
SSP3785713	Atelier de carrosserie, peinture	Indéterminé	
SSP3785712	Casse automobiles	Indéterminé	
SSP3785711	Atelier de traitement des métaux	Indéterminé	
SSP3785710	Atelier de mécanique de précision	Indéterminé	
SSP3785709	Station service "supermarché Champion	Indéterminé	
SSP3785708	Atelier de mécanique de précision	En arrêt	
SSP3785707	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3785706	Station service "Saint Martin"	En arrêt	
SSP3785705	Station service "Cité des Fleurs"	En arrêt	
SSP3785704	Stockage de substances radioactives	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3785703	Atelier de réparation, carrosserie et	En arrêt	
SSP3785702	Stockage d'huiles usagées	En arrêt	
SSP3785701	Fabrication d'enseignes avec emploi de	Indéterminé	
SSP3785700	Fabrication de piquets de vignes	En arrêt	
SSP3785699	Atelier de carrosserie et peintures	En arrêt	
SSP3785698	Atelier de carrosserie et peintures	En arrêt	
SSP3785697	Atelier de carrosserie et peintures	En arrêt	
SSP3785696	Centrale de fabrication de béton prêt à	Indéterminé	
SSP3785695	Garage automobiles Alfa Roméo	En arrêt	
SSP3785694	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3785562	Atelier de préparation et fabrication de	En arrêt	
SSP3785558	Station service	Indéterminé	
SSP3785417	garage de véhicules	En arrêt	
SSP3785385	Atelier pour le travail des métaux	En arrêt	
SSP3785382	Station service Total	En arrêt	
SSP3785368	Tourbière	En arrêt	
SSP3785367	tôlerie, peinture (garage)	Indéterminé	
SSP3785316	Chromage de métaux et alliages,	Indéterminé	
SSP3785306	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3785285	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785272	Station service, garage	Indéterminé	
SSP3785256	Dépôt de chaux, ciment, plâtre	En arrêt	
SSP3785243	Atelier de serrurerie; scierie	En arrêt	
SSP3785214	atelier de réparation de cycles et motos,	En arrêt	
SSP3785213	Atelier de réparation automobiles,	En arrêt	
SSP3785206	Atelier de chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3785114	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3785067	Tuilerie, dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3785060	Dépôt de gaz, Distribution d'essence	Indéterminé	
SSP3785036	Distribution de carburant	En arrêt	
SSP3785035	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3784995	Station service	Indéterminé	
SSP3784985	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3784956	Station service	Indéterminé	
SSP3784930	Garage de véhicules automobiles	En arrêt	
SSP3784929	Atelier de chaudronnerie et de tôlerie	Indéterminé	
SSP3784895	Station service ELF, garage automobile	En arrêt	
SSP3784784	Station service	En arrêt	
SSP3784783	Station service	En arrêt	
SSP3784766	Atelier de fabrication de lits médicaux et	En arrêt	
SSP3784738	Station service	Indéterminé	
SSP3784722	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784691	Station service	En arrêt	
SSP3784682	Garage de véhicules automobiles ;	Indéterminé	
SSP3784655	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3784631	Garage ; station service	Indéterminé	
SSP3784614	Station service "Beau Rivage"	En arrêt	
SSP3784613	Station service "station relais de Biarritz"	En arrêt	
SSP3784585	Station service	Indéterminé	
SSP3784584	Station service "Plaza Berri"	Indéterminé	
SSP3784559	Station service	Indéterminé	
SSP3784544	Station service	En arrêt	
SSP3784499	Station service	En arrêt	
SSP3784498	Blanchisserie, teinturerie, nettoyage à	En arrêt	
SSP3784475	Station service Plaza Berri	Indéterminé	
SSP3784474	Station service	Indéterminé	
SSP3784473	Atelier de peinture d'automobiles	Indéterminé	
SSP3784455	Station service	En arrêt	
SSP3784440	Garage automobile, station service	En arrêt	
SSP3784439	Station service	Indéterminé	
SSP3784424	Garage automobile "Testona", station	Indéterminé	
SSP3784394	Station service SHELL	Indéterminé	
SSP3784393	Station service	Indéterminé	
SSP3784376	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3784375	Station service Aguilera	En arrêt	
SSP3784293	Savonnerie	En arrêt	
SSP3784274	Garage ; station service ; Fabrication	Indéterminé	
SSP3784262	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784237	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3784223	Fabrique d'appareillages électriques,	Indéterminé	
SSP3784222	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3784221	Atelier de menuiserie ; Travail du bois	Indéterminé	
SSP3784220	Menuiserie du bâtiment	Indéterminé	
SSP3784219	Fabrique d'articles de pêche; Traitement	En arrêt	
SSP3784218	Blanchisserie - teinturerie - pressing	Indéterminé	
SSP3784100	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3784071	Travaux publics	En arrêt	
SSP3784065	Fabrique de cartouches	En arrêt	
SSP3784021	Dépôt de ferrailles	En arrêt	
SSP3784019	Dépôt de chlore	Indéterminé	
SSP3784018	Menuiserie - ébénisterie	En arrêt	
SSP3784017	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Indéterminé	
SSP3784006	Abattoir	En arrêt	
SSP3784005	Travail du bois, charpente, ébénisterie	Indéterminé	
SSP3784004	Usine d'incinération des ordures	En arrêt	
SSP3784003	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP3784002	Fonte de graisses et de suif non	En arrêt	
SSP3784001	Teinturerie	En arrêt	
SSP3784000	Concessionnaire, réparation, carrosserie,	En arrêt	
SSP3783993	Briquetterie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783991	Station service	En arrêt	
SSP3783969	Carrosserie/peinture automobile	Indéterminé	
SSP3783959	Garage, tôlerie, peinture automobile	Indéterminé	
SSP3783953	Station service "relais de Verdun et	Indéterminé	
SSP3783719	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783718	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783717	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783716	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3783588	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783587	Carrosserie	En arrêt	
SSP3783586	Garage	En arrêt	
SSP3783585	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783584	Station service	En arrêt	
SSP3783583	Garage automobile	En arrêt	
SSP3783582	Garage automobile	En arrêt	
SSP3783581	Station service "Aguiléra"	En arrêt	
SSP3783580	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783579	Garage automobile	En arrêt	
SSP3783578	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783577	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783576	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783575	Dépôt d'essence et garage automobile	Indéterminé	
SSP3783574	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3783573	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783572	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783571	Garage automobile	En arrêt	
SSP3783570	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3783569	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783568	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783567	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783566	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3783565	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783564	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783563	Garage automobile et station service	Indéterminé	
SSP3783562	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3783561	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3783560	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3783559	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783558	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783557	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783556	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3783555	Garage automobile et station service	Indéterminé	
SSP3783550	Garage automobile et station service	Indéterminé	
SSP3783356	Garage automobiles	Indéterminé	
SSP3783355	Garage et station service	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3783354	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3783353	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3783352	Garage automobiles	En arrêt	
SSP3783351	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783350	Garage	En arrêt	
SSP3783349	Garage et station service	En arrêt	
SSP3783348	Garage, station service	En arrêt	
SSP3783347	Station service	Indéterminé	
SSP3783343	Station service	Indéterminé	
SSP3783342	Station service	Indéterminé	
SSP3783322	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3783321	Station service	Indéterminé	
SSP3783320	Station service	Indéterminé	
SSP3783319	Garage et station service	Indéterminé	
SSP3783309	Garage	Indéterminé	
SSP3783308	Garage	Indéterminé	
SSP3782819	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3782750	Hydrocarbure gaz ; Hydrocarbure huile	Indéterminé	
SSP3782688	Récupération et dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP3782659	Garage, station service et atelier de	Indéterminé	
SSP3782658	Atelier de carrosserie-peinture-	Indéterminé	
SSP3782657	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP3782656	Citerne d'essence	Indéterminé	
SSP409876	HARRIET SARL	En arrêt	
SSP406236	COLAS SUD-OUEST	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

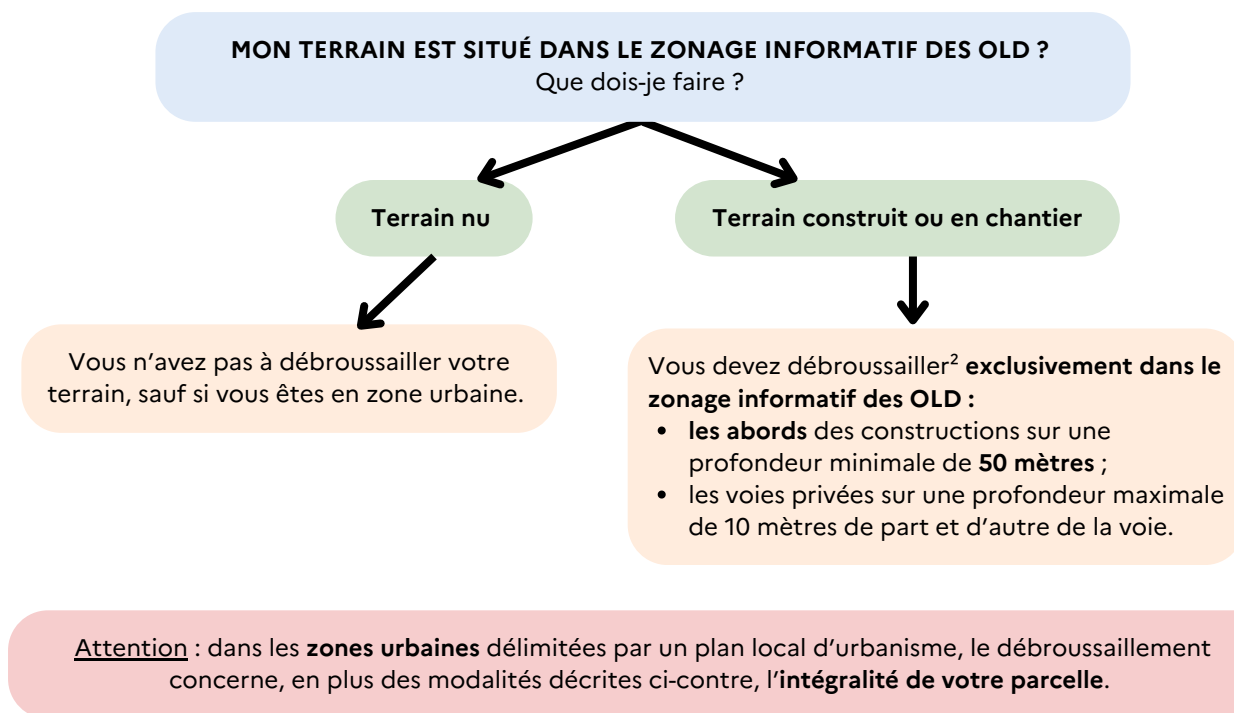
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussailement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussailement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussailement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussailement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussailement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussailement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussailement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

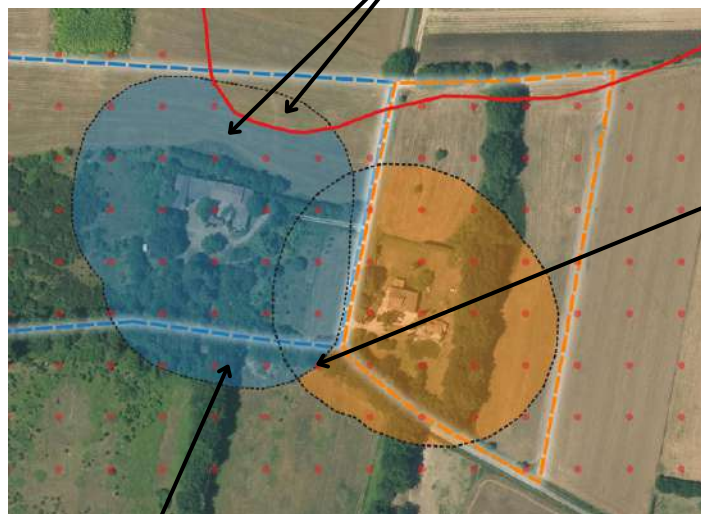
- informez vos voisins de vos obligations de débroussailement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussailement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussailement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussailement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité